

# La Mémoire Inspire l'avenir











« L'avenir n'est rien si on ne se souvient pas » Aimé CÉSAIRE



Le Mémorial ACTe (MACTe), Centre Caribéen d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage, sera inauguré le 10 mai 2015 par le président de la République, François Hollande, en présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement du continent africain et de la Caraïbe, en communion avec le peuple guadeloupéen et ses invités.

En confiant la conception architecturale de ce projet historique à une équipe guadeloupéenne, sélectionnée par un jury international, et sa réalisation à un groupement d'entreprises coordonné par une entreprise locale de grande expérience, le Conseil régional savait que les hommes et les femmes en charge de sa mise en oeuvre mettraient à l'oeuvre, le coeur et la détermination nécessaires.

Les travaux, débutés en mars 2013, s'achèvent après deux années d'un chantier complexe et exceptionnel à tous égards, le défi étant à la hauteur des enjeux. Chacun l'aura compris, car le résultat est probant et conforme à nos espérances.

L'enthousiasme et le talent des architectes et des bureaux d'études, la forte implication des historiens, des scénographes et des artistes, le travail exemplaire de plus de deux cent cinquante ouvriers et techniciens, l'engagement notoire de l'Europe, de l'État et de la Région Guadeloupe ont permis la réalisation de cette oeuvre collective d'intérêt public, dont je félicite avec reconnaissance tous ceux qui, à un titre ou à un autre, et singulièrement le Comité International des Peuples Noirs (C.I.P.N), y ont contribué.

Le Mémorial ACTe est érigé en terre guadeloupéenne, sur le site de l'ancienne usine Darboussier, la plus grande unité sucrière des Antilles, en mémoire de nos ancêtres victimes de la traite négrière et de l'esclavage. Sa quête et son ambition sont cependant universelles, parce qu' arc-boutées aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales.

Le Premier ministre, Manuel Valls, vient d'admettre le MACTe dans le plan d'actions 2015-2017 de la République mobilisée contre le racisme, l'antisémitisme.

Il s'inscrit ainsi naturellement dans la dynamique de la décennie des peuples afro-descendants proclamée par l'ONU au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et y prendra toute sa part.

Édouard Glissant déclarait que "L'oubli offense, et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre (...). Et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble ".

Le Mémorial ACTe prône la lucidité historique, la paix et la concorde entre les communautés et éveille à la conscience de la multiplication des barbaries et des asservissements contemporains.

En effet, le crime organisé de l'Esclavage et du commerce des êtres humains, persiste encore impunément aujourd'hui, sous tant de formes et tant de latitudes, malgré les trente neuf abolitions successives intervenues de 1793 en Haïti, à 1981 en Mauritanie. Il suffit d'observer ce qui se passe presque chaque jour en Méditerranée où sévissent des négriers modernes, transformant cette Mare Nostrum en immense cimetière marin, pour savoir que l'esclavage reste encore une question actuelle.

Sans être "esclave de l'Esclavage", selon la forte expression de Frantz FANON, nous ne saurions nous affranchir de nos devoirs essentiels en méconnaissant les stigmates passés et présents de ces abominations.

Lieu de recueillement, de commémorations et de réconciliations, le Mémorial ACTe sera aussi un facteur d'expressions et d'actions par l'Art, la Culture, la Recherche, et les échanges de savoirs.

Une lecture juste, documentée et apaisante de notre Histoire, sans ressentiment ni lamentation, la réconciliation de nos communautés encore trop fragmentées, la promotion par la connaissance et la culture, l'ouverture la plus large à l'ensemble de la Guadeloupe, à la Caraïbe, à l'Afrique, aux Amériques, et au monde entier, sont les hautes exigences morales du Mémorial ACTe.

Une lecture éclairée par les valeurs de l'humanisme qui n'est au service d'aucune idéologie historicisante ou sociologisante, qui n'a aucun a priori sur les questions sociétales et politiques des restitutions, compensations ou réparations.

Le MACTe est un hymne à la liberté et se veut être aussi un temple dressé pour dire à tous qu'il n'y a pas, d'assignations, de fatalité ou de déterminisme qui ne se transcendent et qu'en aucun cas le passé ne saurait être une prison.

L'avenir ne vaut si on ne lâche l'homme.

L'avenir n'est rien si l'on ne se réinvente pas sans se renier.

#### **Victorin LUREL**

Président du Conseil régional de la Guadeloupe Député de la Guadeloupe Ancien ministre des Outre-mer



# ACTe FONDATEUR, LA MÉMOIRE A DE L'AVENIR

## Ambitions

« La mémoire ne peut être que commune à tous, chacun de nous ayant besoin de la mémoire de l'autre ». « Conjoindre les mémoires, les libérer les unes par les autres, c'est ouvrir les chemins de la Relation mondiale ». Edouard GLISSANT

Le Mémorial ACTe entend contribuer sans relâche à la création d'une mémoire collective de l'esclavage et à fermer enfin ses abominables blessures, par la connaissance historique, la culture de la tolérance et la création contemporaine.

Ambition guadeloupéenne à l'échelle internationale, il s'affirme comme un lieu de rencontres et de dialogues de tous les héritiers de cette ténébreuse histoire.

C'est le rendez-vous des Guadeloupéens avec eux-mêmes, la Caraïbe et le monde, un catalyseur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

## Missions

- Féconder la rencontre entre histoire et mémoire par l'exposition permanente et les échanges de savoirs et de pratiques.
- Faire connaître l'histoire mondiale de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions.
- Éveiller l'opinion à toutes les manifestations de l'esclavage et des asservissements contemporains.
- Développer le goût de l'art et des connaissances des cultures afro-caribéennes.
- Favoriser l'appropriation du Mémorial par la population guadeloupéenne et les visiteurs étrangers.
- Pacifier les rapports entre les communautés par le rassemblement des mémoires.

## Architecture

« Silver roots on a black box », des racines d'argent sur une boîte noire : c'est le parti architectural du bâtiment du Mémorial ACTe. Cette boîte noire représente ainsi le socle renfermant la richesse que constitue la connaissance du passé et sur lequel se construit en partie la mémoire collective. La façade de granit noir de cette boîte vise la qualité du traitement tout autant que l'hommage symbolique aux victimes de la traite et de l'esclavage. Le matériau utilisé présente la particularité d'être incrusté de nombreux éclats de quartz dorés, représentant les millions d'âmes disparues. Cette boîte constitue le socle physique d'un développement racinaire, matérialisé par une résille argentée. Ces racines évoquent la quête des origines à laquelle renvoie l'histoire de la traite et de l'esclavage. Elles suggèrent une croissance, un élan, un mouvement : à l'image des racines du figuier maudit, cet arbre capable de lancer des racines conquérantes sur des distances impressionnantes. Ces racines confèrent ainsi une forme épurée, dynamique et résolument moderne au bâtiment, signifiant que le passé permet de mieux appréhender le présent et de se tourner vers le futur.

# Singularité

A travers cet édifice solidement ancré dans son territoire, s'exprime une volonté de dénoncer toutes les formes passées et contemporaines de l'esclavage où qu'elles se manifestent.

Sans être un musée, il en a toutes les caractéristiques et plus encore.



# Les dates clefs du Mémorial ACTe

### 26 octobre 2004

À l'occasion de son discours de politique générale le president de Région, Victorin LUREL décide de créer un mémorial sur la traite et l'esclavage.

#### 2005

Création du comité scientifique, précisant les contours du projet scientifique sous l'autorité du professeur Jacques ADELAIDE-MERLANDE, « Professeur honoraire à l'Université des Antilles et de la Guyane. »

### Mai 2007

Le développement scientifique-culturel et la programmationconception du Mémorial ACTe sont réalisés par BICFL Jean Loup PIVIN, Bruno AIRAUD, et Thierry L'ETANG.

### Janvier 2008

En janvier 2008 était désigné, parmi les 27 candidatures, le lauréat du concours international de maîtrise d'œuvre, lancé en juin 2007 par la Région. Le mandataire de ce groupement est l'Atelier guadeloupéen d'Architecture BERTHELOT/MOCKA-CELESTINE (BMC).

#### 2010

Un commissariat international pour le choix des oeuvres contemporaines est mis en place : Simon NJAMI, Claire TANCONS et Jean-François MANICOM sont nommés.

#### Mars 2013

En mars 2013, débutait sur le site de l'ancienne usine Darboussier, la plus grande unité sucrière des Petites Antilles, la construction du Mémorial ACTe, Centre Caribéen d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage.

### 21 mars 2014

Inauguration de la maison du projet du Mémorial ACTe, lieu d'information et de présentation du projet servant de départ des visites guidées du chantier. De mars 2014 à novembre 2014, date de la fermeture de cette maison, 3000 personnes ont visité le chantier.

### 28 mai 2015

Hommage au héros anti-esclavagiste, Louis DELGRÈS.

### 10 mai 2015

Inauguration du Mémorial ACTe par le président de la République française, en présence des chefs d'Etat de l'Afrique et de la Caraïbe, le jour de la commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

### Juillet 2015

Ouverture au public du Mémorial ACTe.



### UN CENTRE D'INTERPRÉTATIONS, 3 ESPACES.

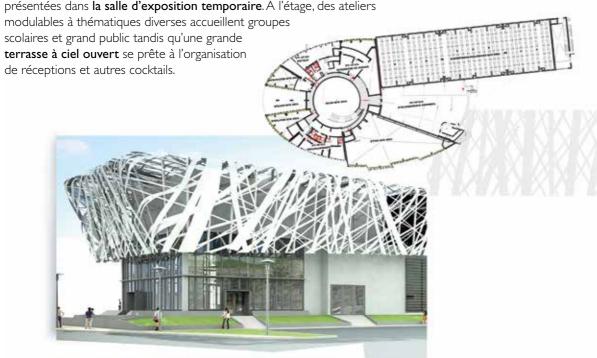
## space I

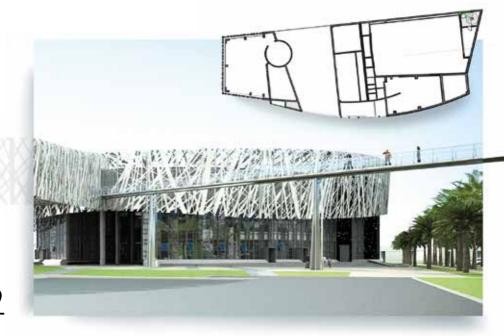
Véritable lieu de vie, l'espace I du Mémorial ACTe est symbolisé par un patio central intérieur à ciel ouvert optimisant l'accueil de ses visiteurs et l'accès à la billetterie. C'est ici que les touristes et la population locale apprécient les saveurs proposées par le restaurant gastronomique, et la convivialité du Bar Lounge. S'offre également dans la boutique l'occasion d'acheter cadeaux, souvenirs et autres ouvrages littéraires en lien avec les thèmes du Mémorial ACTe.

Une médiathèque et un centre de ressources accessibles à tous donnent l'opportunité de nourrir désir de connaissances et approfondissement des thèmes liés à l'art contemporain, comme à l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière.

Et pour qui veut en savoir plus sur l'origine des noms des familles guadeloupéennes, un espace de recherches généalogiques s'intègre harmonieusement dans cet ensemble. Les visiteurs pénètrent l'histoire à travers la salle d'exposition permanente, sans manquer de s'émerveiller face aux œuvres présentées dans la salle d'exposition temporaire. A l'étage, des ateliers

scolaires et grand public tandis qu'une grande terrasse à ciel ouvert se prête à l'organisation





## Espace 2

Dans ce lieu, un restaurant Bistrot ouvert sur la mer propose au public un autre type de restauration. C'est également dans cet espace que le Mémorial ACTe accueille tout au long de l'année artistes, philosophes, écrivains, historiens et anthropologues. Séminaires, congrès, concerts et autres expressions artistiques s'y succèdent, dans une salle modulable des congrès et des arts vivants de 400 m² et d'une capacité de 350 places debout ou 256 assises.

# space 3

Le Morne Mémoire...

Parfaitement intégré dans son environnement géographique, entre terre et mer, le Mémorial ACTe offre également une magnifique promenade qui porte le regard sur Pointe-à-Pitre, la Basse-Terre et la mer par une passerelle de 275 mètres de long culminant à 11,5 mètres et conduisant au Morne Mémoire... Véritable jardin panoramique de 2.2 hectares, au cœur de la ville, doté d'une table d'orientation pour guider votre regard sur la nature et l'histoire. Ce Morne Mémoire abrite un bar glacier,



UN PONTON DE 60 MÈTRES PERMET L'ACCÈS AU MÉMORIAL ACTE PAR LA MER. UN ESCALIER MONUMENTAL ENCADRÉ DE DEUX BELVÉDÈRES ET UN « MALECON » INVITE LES VISITEURS ET LES USAGERS À LA BALADE ET AUX LOISIRS.

Mémorial ACTe / 9

## LES CHIFFRES CLÉS DU MÉMORIAL ACTE

## Surfaces

- Le Mémorial Acte s'établit sur 7 800 m² de bâti, dont 2 500 m² dédiés aux espaces d'expositions. Edifié sur une emprise totale d'environ 4,4 ha, il comprend 3 300 m² de parvis et un espace de commémoration, entre les deux corps du bâtiment.
- Un espace d'exposition permanente de I 700 m² décrivant l'histoire de l'esclavage, de l'Antiquité à nos jours, regroupe 500 objets patrimoniaux et 25 œuvres contemporaines.
- Un espace d'exposition temporaire de 700 m² dédié à la création artistique contemporaine, sous toutes ces formes.
- Une salle des congrès de 400 m² disposant de 256 places assises.
- Une terrasse ouverte de 680 m² pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes pour tous types d'évènements.

#### UN ESPACE DE RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES :

- 6000 à 8000 arbres généalogiques de familles guadeloupéennes, issus du fond Rogers.
- L'accès à de nombreuses ressources généalogiques issues notamment des fonds d'archives publiques et privées, et des actes d'état civil.

#### LE « MORNE MÉMOIRE » :

Jardin panoramique sur 2,2 ha.

#### LA PASSERELLE :

Un édifice de 11,5 mètres de hauteur et de 275 mètres de long qui offre une promenade entre ciel et mer au cœur de la cité pointoise.

### AUTRES CHIFFRES....

- À terme 300 000 visiteurs/an.
- Coût global de l'opération : 83 millions d'euros cofinancés par la Région Guadeloupe, le FEDER, et l'Etat.
- Dont coût du bâtiment : 47,99 millions d'euros.

# Une politique tarifaire populaire.

TARIF INDIVIDUEL (audio-guide inclus):

Tarif plein : **I5€**Tarif réduit : **I0€** 

(tarif exposition permanente et temporaire, hors expositions internationales)

#### PASS ANNUEL

(accès individuel illimité à la salle d'exposition permanente uniquement)

Tarif plein : **35€**Tarif réduit : **25€** 

#### **PASS FAMILLE:**

Tarif: **45€** 

(2 adultes + 2 à 5 enfants appartenant à une même famille)

#### **TARIF GROUPE AUTONOME**

(association, CE et autres):

Entre 8 et 20 personnes :

Tarif plein de 13€ / Tarif réduit : 8,50€

Au-delà de 20 personnes : Tarif plein : **12€** / Tarif réduit : **8€** 

#### **DES TARIFS RÉDUITS, POUR QUI?**

Moyennant des justificatifs en cours de validité, peuvent bénéficier des tarifs réduits : étudiants, demandeurs d'emplois, personnes handicapées, personnes de plus de 65 ans, jeunes de moins de 18 ans, bénéficiaires de minima sociaux, et anciens combattants.

#### **DEVENIR ABONNÉ**

Tout le monde peut appartenir à la communauté Mémorial ACTe. Pour devenir abonné 3 possibilités vous sont offertes, elles présentent de nombreux avantages. Titulaire de sa carte d'abonné, le visiteur bénéficie d'un accès illimité à l'exposition permanente et aux expositions temporaires ainsi que d'une remise sur certains produits de la boutique, des invitations aux avant-premières et aux ateliers pédagogiques, de son choix, une fois par mois, entre autres facilités.

## Portée économique du Mémorial ACTe

83 millions d'euros ont été investis dans ce lieu de vie par la Région Guadeloupe, le FEDER et l'Etat. La ville de Pointe-à-Pitre a mis à disposition le foncier et supporte les charges d'aménagement du site. Le Mémorial ACTe s'inscrit dans une logique de développement, à travers l'aménagement urbain et la restructuration du quartier Darboussier qui doit devenir, avec cet atout majeur, une zone d'activités économique, culturelle et touristique. Pointe-à-Pitre, port d'accueil de nombreux bateaux de croisières accentue, avec la mise en scène de son littoral, son offre touristique. Des conventions vont permettre aux compagnies de croisières de proposer directement à leurs clients des visites du site.

#### **EMPLOIS D'AUIOURD'HUI ET DE DEMAIN**

La construction du Mémorial ACTe a mobilisé depuis deux ans 300 emplois directs. A ceux-là, il convient d'ajouter la centaine d'emplois indirects que génère un tel projet. La conception et la réalisation du Mémorial ACTe ont été mises en oeuvre par des sociétés guadeloupéennes.

Par la suite, ce sont 37 emplois directs (et des dizaines d'emplois indirects) qui assureront l'exploitation du Mémorial ACTe. Une gestion ambitieuse et rigoureuse favorisant l'expression artistique du site permettra d'optimiser les recettes découlant des animations, de la boutique, de la restauration et des expositions temporaires. L'objectif visé est de 300 000 visiteurs par an, en vitesse de croisière.

Au-delà de sa fonction muséale, le Mémorial ACTe est un véritable pôle d'activités confortant le rayonnement culturel et économique de notre région et ouvrant la Guadeloupe à de nouvelles perspectives.

10 / Mémorial ACTe Mémorial ACTe / I

### L'OFFRE CULTURELLE DU MÉMORIAL ACTE

# Une exigence de qualité.

#### CONCERTS, SPECTACLES, CINÉMA, ATELIERS, ARTS VISUELS...

Le Mémorial ACTe se veut, dans sa programmation culturelle, résolument ouvert à l'expression des artistes locaux, caribéens et internationaux. Une volonté qui se traduit par des expositions au long cours et des expositions temporaires donnant une large place à l'expression artistique guadeloupéenne et d'ailleurs.

Un espace de 700 m² est ainsi dédié à la création artistique contemporaine sous toutes ses formes. Des ateliers éducatifs, des animations et évènements artistiques et culturels de qualité seront proposés. Le Mémorial ACTe est également une vitrine du 7ème art, au travers d'une biennale : Le festival caribéen de l'image.

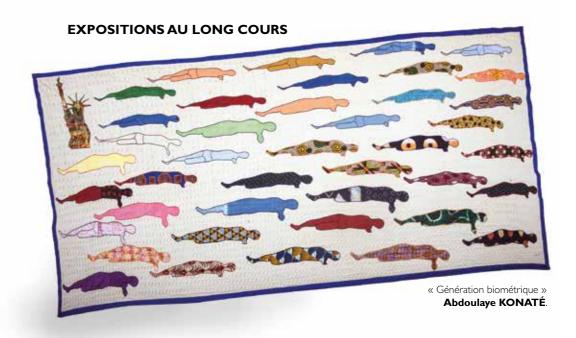
#### **EXPOSITIONS TEMPORAIRES**



#### **ESPACE DE RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES**

Afin de lier intimement les familles antillaises au projet, le Mémorial ACTe offre un espace de recherches sur la généalogie des familles de Guadeloupe et Martinique. Cet espace entièrement informatisé respecte les règles les plus strictes de confidentialité et de respect de la vie privée en vigueur. De l'émotion de la découverte d'un aïeul au véritable travail de recherche sur ses origines, c'est un lieu de consultation de fond d'archives publiques et privés et des actes d'état civil à destination de toutes les familles de Guadeloupe et de la Caraïbe pour la recherche et l'organisation de rencontres familiales autour de la généalogie.

Cet espace de recherches vulgarisé sur la généalogie, facilement appropriable par le visiteur, sera animé par le personnel du Mémorial mais aussi des bénévoles passionnés de généalogie qui accueilleront et aideront les visiteurs dans leurs recherches. Ce centre de recherches puise sa ressource dans le fond Michel Rogers constitué d'environ 6000 à 8000 arbres généalogiques de familles guadeloupéennes.



#### **PROGRAMMATION CULTURELLE**



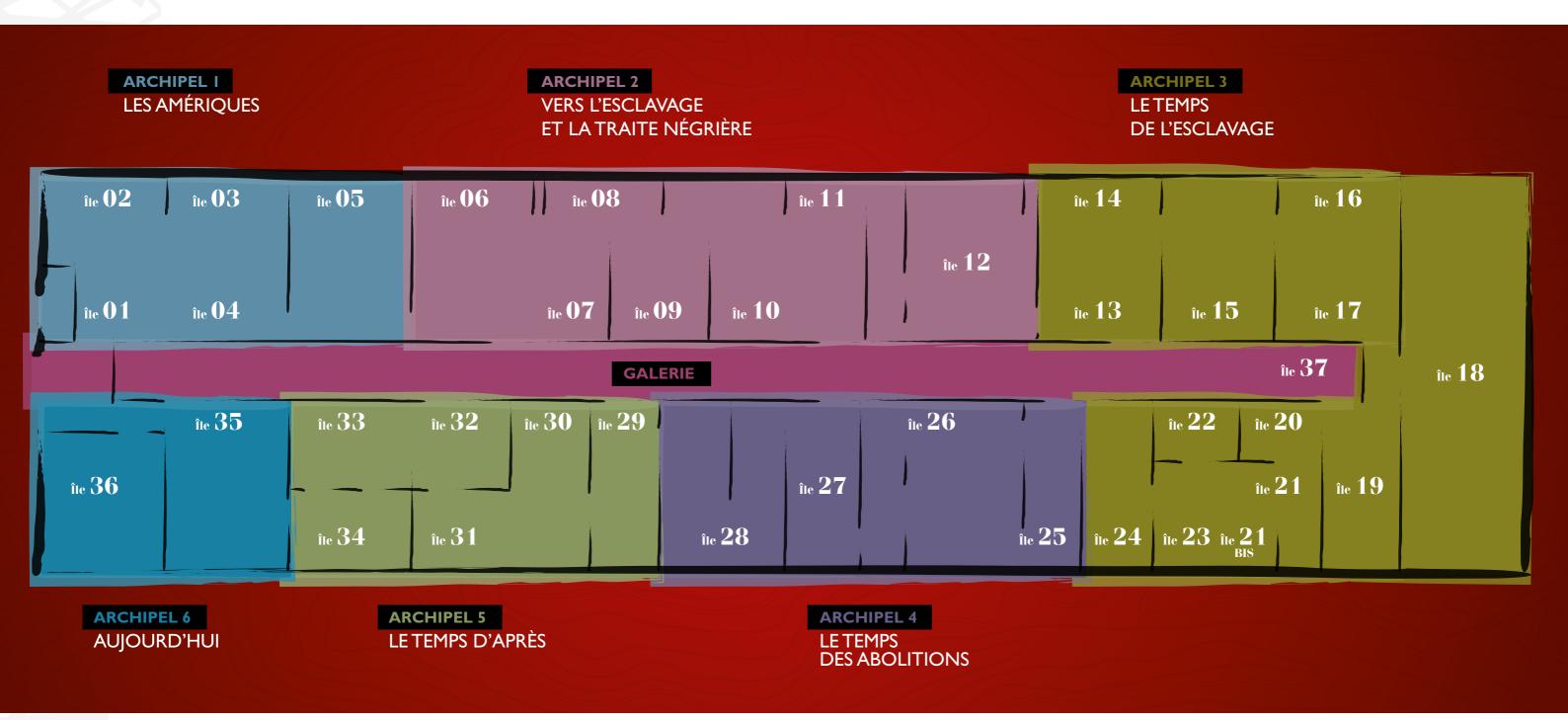


# Conférences, débats, séminaires...

La salle des congrès et des arts vivants du Mémorial ACTe est un atout majeur pour l'organisation d'évènements. Sur 400 m², cette salle pouvant accueillir jusqu'à 256 places assises est un véritable espace évènementiel polyvalent. Elle est équipée de gradins amovibles, d'un écran polichinelle d'une scène, et de loges d'artistes.

12 / Mémorial ACTe

## PLAN GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION



14 / Mémorial ACTe Mémorial ACTe / 15

### L'EXPOSITION PERMANENTE DU MÉMORIAL ACTe

l'histoire de l'esclavage de l'Antiquité à nos jours

Dans un espace de 1700 m², l'exposition permanente du Mémorial ACTe fait vivre aux visiteurs, l'histoire de l'esclavage, de l'Antiquité à nos jours. Une exposition de 37 modules didactiques appelés « îles » regroupés en 6 archipels et une galerie de portraits illustres, développent l'histoire de l'esclavage et des luttes pour la liberté.

Entre 2 et 4 heures de visites sont nécessaires pour admirer, comprendre et s'émouvoir des objets, oeuvres, textes et autres documents visuels composant cette exposition permanente. Une visite courte et ciblée est possible à travers l'allée centrale de l'exposition qui favorise un accès direct aux archipels et modules souhaités par le visiteur.

Des audio-guides permettent une visite commentée en 4 langues : français, créole anglais et espagnol.

Pour réaliser cette exposition permanente, une collection du Conseil régional de la Guadeloupe a été constituée, au cours des trois dernières années. Résolument moderne, la conception de cette exposition intègre les technologies les plus avancées.

Accessible à tous les publics, elle invite à un voyage animé dans le temps pour naviguer de la construction des Amériques à l'ère contemporaine en passant par le commerce triangulaire, le Code noir, les abolitions ou la ségrégation.



16 / Mémorial ACTe Mémorial ACTe / 17

### Miami Monréal New-York Copenhague Stockholm Paris / Nantes / Lyon Milan St Martin Rome -St Barth Ste Kitts GUADELOUPE PÔLE CARAÏBES Punta Cana Camfield St Domingue Port-au-Prince Fort-de-France La Havane Ste Lucie St Vincent Grenade Pointe-à-Pitre Port of Spain 4 Gosier Ste Anne Cayenne Margarita Liaisons régulières Charters 18 / Mémorial ACTe

## PLAN D'ACCÈS AU MÉMORIAL ACTe

Accessibilité Une localisation stratégique, au cœur de l'île.

#### **ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE**

	Heure creuses	Heure de pointe
Aéroport > Pointe-à-Pitre	15 minutes	35 minutes
Gosier > Pointe-à-Pitre	10 minutes	20 minutes
Sainte-Anne > Pointe-à-Pitre	20 minutes	45 minutes

#### **ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Le site est aménagé pour l'accès de tous les publics.

#### **ACCESSIBILITÉ AERIENNE**

Aéroport de la Guadeloupe, Pôle-Caraïbe.

#### **ACCESSIBILITÉ MARITIME**

Gare maritime de Bergevin. Terminal de croisière du port autonome.

#### HORAIRE

Du mardi au jeudi de 9h00 à 19h00. Du vendredi au samedi de 9h00 à 20h00. Le dimanche de 10h00 à 18h00. Fermé le lundi.

Les restaurant et la salle des congrès et d'art vivants auront des horaires indépendants.

#### **CONTACTS**



CENTRE CARIBEEN D'EXPRESSIONS ET DE MEMOIRE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE

Darboussier Rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre Guadeloupe - F.W.I

#### **INFORMATIONS - ADMINISTRATION**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



www.memorial-acte.gp



contact@memorial-acte.fr



+ 590 590 25 16 00



Mémorial ACTe Guadeloupe



Mémorial ACTe Guadeloupe



@memorial\_acte

### CHRONOLOGIE des Abolitions Officielles de L'Esclavage

1793: Saint-Domingue (Haïti)

1794: 4 février, décret d'abolition confirmé et généralisé par la Convention, assemblée révolutionnaire, à toutes les colonies françaises.

**1802:** Rétablissement de la traite négrière et de l'esclavage dans les colonies françaises par Napoléon Bonaparte.

**1804:** Indépendance de Saint-Domingue, Haïti, proclamée le l<sup>er</sup> janvier.

**1807:** La Grande-Bretagne puis le Danemark interdisent la traite négrière à leurs navires nationnaux.

1807: Les Etats-Unis abolissent la traite.

**1815:** Congrès de Vienne. Les nations européennes participantes ratifient la décision d'abolition de la traite mais se réservent le droit de fixer un délai d'application. Poursuite active de la traite transatlantique illégale.

1822: Santo Domingo.

1823: Chili.

**1826:** Bolivie.

**1829:** Mexique.

1833-1838: Colonies britanniques.

**1843:** Inde. Les esclaves, néanmoins, ne sont pas affranchis.

**1846:** Tunisie.

**1846-1848:** Iles Vierges danoises (Ste-Croix, St-Jean, St-Thomas).

**1847:** L'empire ottoman interdit la traite dans le Golfe et ferme les marchés publics d'esclaves à Constantinople.

**1847:** Saint-Barthélemy (alors colonie suédoise).

1848: Colonies française.

1851: Colombie et Equateur.

1853: Argentine.

1854: Venezuela.

1855: Perou.

**1863:** Colonies néerlandaises des Caraïbes (Curaçao, Bonaire, Aruba, Saba, Saint-Eustache, partie hollandaise de Saint-Martin, Guyane hollandaise/Suriname.

**1865:** Etat-Unis.

1869: Portugal.

**1873:** Puerto Rico. Application de la loi Moret votée par les Cortès.

**1880-1886:** Cuba. Application progressive de la loi Moret, au terme d'une période d'émancipation progressive depuis la guerre de Dix Ans, 1868-1878.

1885: Conférence de Berlin: la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la Belgique, l'Italie, la Suède, le Danemark et les Etats-Unis décident de « contribuer à la suppression de l'esclavage », mais aucune mesure concrète n'est prise contre la traite négrière en Afrique.

**1888:** Brésil. Emancipation progressive dans les différentes provinces pendant la seconde moitié du 19e siècle.

1896: Sierra Leone.

1896: Madagascar.

1897: Zanzibar.

1900: Nigéria (partie britannique).

**1926:** 44 pays ratifient à Genève la Convention relative à l'esclavage de la Société des Nations.

1928: Iran.

1942: Ethiopie.

1952: Qatar.

1962: Arabie Saoudite.

1981: Mauritanie.



